DIETRICH CAREBUS SAS-NOTICE DESCRIPTIVE

S 0102.07.01
Du 26/02/08

AUTOCARS TEMSA

FAMILLE : TOURMALIN TYPE : TM Variantes : E61C E62C Versions: B124 - B124E - B125 - B125E B134 - B135

0. GENERALITES

0.1.	Constructeur	:	TEMSA, San. Ve Tic.A. S. Mersin Yolu 10. km 01323 Adana (Turquie)
	0.1.1. Représentant accrédité en France	:	DIETRICH CAREBUS S.A.S., Route de Bitche, 67340 Ingwiller
0.2.			
0.3.	Marque	:	TEMSA
0.4.	Désignation commerciale	:	TOURMALIN LIGHT 12 - TOURMALIN LIGHT 13
0.5.	Catégorie internationale	:	M3
0.6.	Genre	:	T.C.P.
0.7.	Type	:	**TM**
	Variantes	:	**E61C – E62C**
	Versions	:	**B124 – B124E B125 – B125E B134 – B135**
	0.7.1. **Décodage des TVV**	:	**E61C :** Moteur CUMMINS (209.7kw E4 Ph 2) - **E62C :** Moteur CUMMINS (220.7kw E4 Ph 2) **B12 :** Longueur 12,000M **B13 :** Longueur 12,800M **4** : quatre places de front **5** : cinq places de front **E** : Véhicule école
0.8.	Puissance administrative	:	**18 CV**

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1.	Nombre d'essieux et de roues	:	2 essieux 2 roues simples à l'avant 2 roues jumelées à l'arrière
	1.1.1. Emplacement des roues motrices	:	à l'arrière
	1.1.2. Emplacement des roues directrices	:	à l'avant
1.2.	Dimensions des pneumatiques	:	295/80 R 22,5 ou équivalent. Indices mini, 152 / 148 M
1.3.	Constitution du châssis ou de la coque	:	Carrosserie autoportante en tôle électro zinguée et treillis soudés.
1.4.	Emplacement et disposition du moteur	:	longitudinalement à l'arrière de l'essieu arrière.
1.5.	Emplacement de la cabine de conduite	:	en avant de l'essieu avant, côté gauche.

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1.	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC)	:	19 000	
2.2.	Masse en charge maxi ensemble admissible en service de l'Etat (PTRA)	:		
	2.2.1. Sans système de freinage de remorque			
	2.2.1.1. Avec remorque sans frein	:	19 750	
	2.2.1.1.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1.	:	750	
	2.2.1.2. Avec remorque équipée de freins à inertie	:	22 500	
	2.2.1.2.1. Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2	:	3 500	
2.3.				
2.4.	Masse en charge techniquement admissible	:		
2.5.	Charge maximale admissible	:	19 000	
	2.5.1. Sur l'essieu 1	:	7 100	
	2.5.2. Sur l'essieu 2	:	12 300	
2.6.	Voie avant	:	2,096	roues indépendantes ; essieu rigide DANA ou ZF
			2,101	essieu rigide RABA
2.7.	Voie arrière	:	1,812	essieu rigide DANA
			1,824	essieu rigide ZF
			1,868	essieu rigide RABA

			B124 - B125	B134 - B135
2.8.	Empattement	:	6,050	6,850
2.9.	Poids à vide du véhicule en ordre de marche Ces poids varient en fonction des options et des équipements			
	Véhicule standard aménagé (1)			
	2.9.0. Total	:	11 900	12 100
	2.9.1. Essieu 1	:	4 150	4 300
	2.9.2. Essieu 2	:	7 750	7 800
	Véhicule standard livré non aménagé (1)			
	2.9.0. Total	:	11 720	11 800
	2.9.1. Essieu 1	:	4 000	4 050
	2.9.2. Essieu 2	:	7 720	7 750
(1)	voir définition à la rubrique 8.1.2.			
2.10.	Porte-à-faux avant hors tout	:	2,720	2,720
2.11.	Porte-à-faux arrière			
	2.11.1. Sans ferrure ni accessoire	:	3,230	3,230
	2.11.2. Avec ferrures et accessoires	:	3,230	3,230
2.12.	Longueur hors tout	:	12,000	12,800
2.13.	Largeur hors tout	:	2,550	2,550

NOTA : Pour les véhicules pouvant être équipés d'un porte skis, dans la limite du PTAC et des charges maximales admissibles sur les essieux :
2.11. Porte-à-faux arrière hors tout augmenté dans la limite de 3,930m maxi
2.12. Longueur hors tout augmentée dans la limite de 13,500m maxi

3. MOTEUR

			Variante E61C		Variante E62C
3.1.	Dénomination du type		ISBe4+ 285		ISBe4+ 300
	3.1.1. Marque	:	CUMMINS		
	3.1.2. Marquage moteur	:	côté droit		
3.2.	Description générale				
	3.2.1. Genre	:	Moteurs turbo diesel 4 temps à injection directe et gestion électronique, avec intercooler		
	3.2.2. Principe de fonctionnement	:	4 temps		
	3.2.3. Suralimentation	:	oui		
	3.2.4. Dispositif anti-pollution	:	oui		
3.3.	Nombre et disposition des cylindres	:	6 cylindres en ligne		
3.4.	Cylindrée	:	6 692.6 cm^3		
3.5.	Rapport volumétrique de compression	:	17.3 ± 0,3 : 1		
3.6.	Puissance maximale (kw)	:	209.7		220.7
3.7.	Régime de puissance maximale (tr/mn)	:	3 200		
3.8.	Couple maximal (mdaN)	:	1 020		1100
3.9.	Régime de couple maximal (tr/mn)	:	1200 à 1800		
3.10.	Régime de rotation maximal (tr/mn)	:	2 850 (à vide)		
3.11.	Carburant utilisé	:	GO (gazole)		

3.12. Réservoir de carburant
3.12.1. Emplacement : derrière l'essieu avant
3.12.2. Capacité (litres) : 1 réservoir d'une capacité globale de 350 (en option 420)
3.12.3. Matériaux : métallique
3.13. Mode d'alimentation du moteur : à injection directe et gestion électronique, pompe à rampe commune
3.14. Type de filtre à air : sec
3.15. Allumage : par compression
3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24
3.17. Dispositif d'antiparasitage : non
3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur hydrostatique
3.19. Nombre de silencieux d'échappement : 1
3.20. Niveau sonore au point fixe
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : **90**
3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) : **1875**
3.20.3 Position de la sortie d'échappement : sur face arrière, côté gauche
3.21. Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : sur la plaque constructeur à l'avant droit du véhicule
3.22.
3.23.
3.24. Classe environnementale : 0555*0651C

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1. Type de boîte de vitesses : **EATON FSBO - 8406AE –** mécanique à 6 rapports et une marche arrière de série, ou en option
ZF 6S 1701 BO / ZF 6S 1700 BO / ZF 6S 1701 BD – mécanique à 6 rapports et une marche arrière
ZF HP 502 C / ZF HP 504 C / ZF HP 592 C / ZF HP 594 C / ZF HP 602 C / ZF HP 604 C – automatique à 6 rapports et une marche arrière (en option)
VOITH DIWA 864.3 E – automatique à 4 rapports et une marche arrière
ALLISON T310R – automatique à 6 rapports et une marche arrière
4.1.1. Emplacement du (ou des) levier(s) de commande : au plancher, à droite du conducteur
4.2. Type d'embrayage : mono disque à sec
4.2.1. Mode de commande : hydraulique par pédale au pied
4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesse et les roues : arbre de transmission à cardan et pont
4.4. Démultiplication de la transmission
4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) (295/80 R 22.5) : 3 198
4.4.2. Démultiplication et vitesse à 1 000 tr/mn :

Boîte ZF 6S 1701 BO et Boîte ZF 6S 1700 BO

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont		Démultiplications totales		Vitesses à 1 000 tr/mn (en km/h)	
1	6,32	3,909	4,27	24,704	26,986	7,77	7,11
2	3,62	3,909	4,27	14,150	15,457	13,56	12,41
3	2,15	3,909	4,27	8,404	9,180	22,83	20,90
4	1,37	3,909	4,27	5,355	5,849	35,83	32,81
5	1,00	3,909	4,27	3,909	4,270	49,09	44,94
6	0,81	3,909	4,27	3,166	3,458	60,61	55,49
Marche arrière	5,81	3,909	4,27	22,711	24,808	8,45	7,73

Boîte ZF 6S 1701 BD

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1 000 tr/mn (en km/h)
1	7,72	4,27	32,964	5,82
2	4,42	4,27	18,873	10,16
3	2,66	4,27	11,358	16,89
4	1,79	4,27	7,643	25,10
5	1,28	4,27	5,465	35,11
6	1,00	4,27	4,270	44,93
Marche arrière	7,10	4,27	30,317	6,32

Boîtes ZF HP 502 C – ZF HP 504 C – ZF HP 592 C – ZF HP 594 C ZF HP 602 C – ZF HP 604 C

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1 000 tr/mn (en km/h)
1	3,43	4,27	14,646	13,10
2	2,01	4,27	8,582	22,35
3	1,42	4,27	6,063	31,65
4	1,00	4,27	4,270	44,93
5	0,83	4,27	3,544	54,14
6	0,59	4,27	2,519	76,17
Marche arrière	4,84	4,27	20,666	9,28

Boîte Eaton FSBO - 8406AE

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	7,05	4,30	30,315	5,32
2	4,13	4,30	17,759	10,80
3	2,52	4,30	10,836	17,70
4	1,59	4,30	6,837	28,06
5	1,00	4,30	4,30	44,62
6	0,78	4,30	3,354	57,20
Marche arrière	6,75	4,30	29,025	6,61

Boîte Allison T310R

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à1000 tr/mn(en km/h)
1	3,49	4,56	15,914	12,05
2	1,86	4,56	8,481	22,62
3	1,41	4,56	6,429	29,84
4	1,00	4,56	4,560	42,07
5	0,75	4,56	3,420	56,10
6	0,65	4,56	2,964	64,73
Marche arrière	5,03	4,56	22,936	8,36

Boîte Voith DIWA 864.3 E

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1 000 tr/mn (en km/h)
1	5,1 - 5,3	4,27	21,777 - 22,631	8,81 - 8,47
2	1,36	4,27	5,807	33,04
3	1,00	4,27	4,270	44,93
4	0,73	4,27	3,117	61,56
Marche arrière	3,8 - 4,3	4,27	16,226 - 18,361	11,82 - 10,45

Autres rapports de pont disponibles pour les différentes boites : 2,93 - 3,23 - 3,54 - 3,8 - 4,7 - 4,27 - 4,3 - 3,909 - 4,56
Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.5. Vitesse maximale calculée au régime 3.10. km/h du véhicule de série : **163km/h**
4.6. Indicateur de vitesse : oui
4.7. Compteur kilométrique : oui
4.8. Chrono tachygraphe : oui
4.9. Limiteur de vitesse : oui, vitesse limitée à 100 km/h

5. SUSPENSION

5.1. Avant : Essieu à roues indépendantes avec suspension pneumatique à 2 coussins
2 amortisseurs télescopiques, 1 valve de niveau et 1 barre stabilisatrice (en option essieu rigide).
5.2. Arrière : Essieu arrière rigide maintenu par 2 tirants inférieurs + 1 tirant en V supérieur
4 coussins d'air avec 2 valves de niveau et 4 amortisseurs télescopiques.

6. DIRECTION

6.1. Type de direction : à vis, à recirculation de billes avec assistance hydraulique intégrée.
6.2. Diamètre de braquage hors tout (m) : **B124 - B125** 23,160 **B134 - B135** 24,400

7. FREINAGE

7.1. Frein de service : pneumatique à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière
7.2. Répartiteur de freinage : non
7.2.1. Dispositif anti bloqueur des roues : oui, catégorie 1 – 1 capteur par roue
7.2.1. Dispositif anti-patinage des roues (ASR) : oui, (en option)
7.3. Frein de secours : constitué par le frein de stationnement
7.4. Frein de stationnement : frein à ressort sur les roues arrière
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues
7.5.1. Frein de service : pneumatique
7.5.2. Frein de secours : par détente de ressort
7.5.3 Frein de stationnement : par détente de ressort
7.6. Assistance du frein
7.6.1. Frein de service : oui
7.6.2. Frein de secours : néant (cylindres à ressorts)
7.6.3. Frein de stationnement : idem 7.6.2.
7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 réservoir 30 l pour circuit avant et 1 réservoir 30 l pour circuit arrière
1 réservoir 30 l pour circuit frein de parc et 1 réservoir 30 l pour servitudes.
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge sur le tableau de bord
7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression dans l'un des circuits d'air comprimé
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement du démarreur : le voyant s'allume et s'éteint dès que la pression d'air atteint un niveau suffisant pour comprimer les ressorts.
7.8. Types de freins
7.8.1. Frein de service
7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : à disques
7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : à disques
7.8.2. Frein de secours : à disques sur l'essieu 2
7.8.3. Frein de stationnement : à disques sur l'essieu 2
7.9. Dispositif ralentisseur
7.9.1.
7.9.2.
7.9.3. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de satisfaire à l'essai de type II bis et ceci sans majoration de poids : hydraulique ou électromagnétique.

7.1. Frein de service : Système de freinage électropneumatique à gestion électronique composé de :
- 1 circuit de commande électropneumatique
- 2 circuits de puissance entièrement pneumatique agissant respectivement sur les roues avant et arrière.

7.2. Répartiteur de freinage : non
7.2.1. Dispositif anti-bloqueur des roues : oui, catégorie 1 - intégré au système de freinage électropneumatique
7.2.2. Dispositif anti-patinage des roues (ASR) : oui, (en option)
7.3. Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits
7.4. Frein de stationnement : frein à ressort sur les roues arrière
7.5. Mode de transmission des efforts aux roues
7.5.1. Frein de service : pneumatique
7.5.2. Frein de secours : par détente de ressort
7.5.3 Frein de stationnement : par détente de ressort
7.6. Assistance du frein : oui
7.6.1. Frein de service : par air comprimé
7.6.2. Frein de secours : par mise à l'atmosphère de la chambre de compression des cylindres à ressort provocant le serrage des freins arrières au moyen d'un robinet à commande modulable.
7.6.3. Frein de stationnement : idem 7.6.2.
7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : 1 réservoir 30 l pour circuit avant et 1 réservoir 30 l pour circuit arrière
1 réservoir 30 l pour circuit frein de parc et 1 réservoir 30 l pour servitudes.
7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge sur le tableau de bord
7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression dans l'un des circuits d'air comprimé
7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement du démarreur : le voyant s'allume et s'éteint dès que la pression d'air atteint un niveau suffisant pour comprimer les ressorts.
7.8. Types de freins
7.8.1. Frein de service
7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : à disques
7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : à disques
7.8.2. Frein de secours : à disques sur l'essieu 2
7.8.3. Frein de stationnement : à disques sur l'essieu 2
7.9. Dispositif ralentisseur
7.9.1.
7.9.2.
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de frein II bis : Hydraulique ou électromagnétique.

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : CAR - Autocar grande capacité aménagé et non aménagé

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes : dispositif anti-patinage ASR – climatisation – coffre à skis – équipement pour plate forme élévatrice handicapé en fauteuil roulant – podium démontable pour emplacement handicapé(s) en fauteuil roulant ou places debout - siège convoyeur – sièges inclinables – sièges vis-à-vis avec tablettes de jeux au centre – sièges pliants (dont les assises sont relevables) - reposes pieds - réfrigérateur – porte bagages intérieurs - porte double centrale - vitres basculantes ou coulissantes – pré-disposition pour billetteries – vidéo(s) – emplacement(s) bagages intérieur – emplacement vélos intérieur - dispositif de protection du conducteur – girouettes - équipement véhicule école.

8.1.2. Les véhicules dits standards comportent le nombre de places maxi et inclus en série les équipements suivants : sans climatisation - pré équipement pour plate forme élévatrice handicapé en fauteuil roulant - pré équipement pour podium démontable pour emplacement handicapé(s) en fauteuil roulant ou places debouts - pré équipement pour coffre à skis - éclairage et détecteur d'incendie dans le compartiment moteur, les coffres à fusibles et les soutes - porte à double battant arrière – pré équipement pour girouette - roue de secours.

8.1.3. Les versions B12E et B13E sont destinées à l'apprentissage de la conduite et comportent les équipements règlementaires requis. L'emmarchement, ainsi que le début d'allée ont été modifiés par rapport au véhicule standard.
- Ces deux versions répondent au point 8.1.2. pour l'équipement standard de série et au 8.1.1. pour l'équipement optionnel.

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Carrosserie autoportante en tôles électro zinguées et treillis soudés.
8.3. Nombre de places assises :

A (1)	Nombre de places assises (y compris cond et conv)		Poids à vide en ordre de marche (en kg) du véhicule standard			B (1)	Nombres de places assises (y compris cond et conv)		Poids à vide en ordre de marche (en kg) du véhicule standard		
Versions	mini	maxi	Essieu 1	Essieu 2	Total	Versions	mini	maxi	Essieu 1	Essieu 2	Total
B124	56	61	3 890	7 700	11 590	B124	54	59	3 890	7 700	11 590
B124E	47	57	3 890	7 700	11 590	B124E	47	55	3 890	7 700	11 590
B125	66	75	3 950	7 825	11 775	B125	64	73	3 950	7 825	11 775
B125E	57	71	3 950	7 825	11 775	B125E	55	69	3 950	7825	11 775
B134	60	65	4 090	7 955	12 045	B134	58	63	4 090	7 955	12 045
B135	71	80	4 205	8 060	12 265	B135	69	78	4 205	8 060	12 265

(1) A : Combinaison portes avant et médiane simples – B : Combinaison porte avant simple et médiane double

8.4. Sièges :

A (1)	Nombre de sièges						Banquette Arrière 5 pl.	Nombres de places debout Avec podium ou Sans podium	
versions	1 Place		2 Places		3 places				
	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	maxi		
B124	1	2	20	27	0	0	1	0	0
B124E	0	2	20	25	0	0	1	0	0
B125	1	2	10	13	10	14	1	0	0
B125E	0	2	7	11	10	14	1	0	0
B134	1	2	21	29	0	0	1	0	0
B135	1	2	11	14	11	15	1	0	0
	Nombre de places assises							Mini	Maxi
B124	1	2	40	54	0	0	5	0	22
B124E	0	2	40	50	0	0	5	0	22
B125	1	2	20	26	30	42	5	0	0
B125E	0	2	14	22	30	42	5	0	0
B134	1	2	42	58	0	0	5	0	25
B135	1	2	22	28	33	45	5	0	0

B (1)	Nombre de sièges						Banquette Arrière 5 pl.	Nombres de places debout Avec podium ou Sans podium	
versions	1 Place		2 Places		3 places				
	mini	maxi	mini	maxi	mini	maxi	maxi		
B124	1	2	20	26	0	0	1	0	0
B124E	0	2	20	24	0	0	1	0	0
B125	1	2	10	12	10	14	1	0	0
B125E	0	2	6	10	10	14	1	0	0
B134	1	2	21	28	0	0	1	0	0
B135	1	2	11	13	11	15	1	0	0
	Nombre de places assises							Mini	Maxi
B124	1	2	40	52	0	0	5	0	22
B124E	0	2	40	48	0	0	5	0	22
B125	1	2	20	24	30	42	5	0	0
B125E	0	2	12	20	30	42	5	0	0
B134	1	2	42	56	0	0	5	0	25
B135	1	2	22	26	33	45	5	0	0

(1) A : Combinaison portes avant et médiane simples – B : Combinaison porte avant simple et médiane double

8.5. Nombre de portes

8.5.1. Latérales : 1 porte de service à l'avant droit, 1 porte de secours médiane simple ou double

8.5.2.

8.5.3. Fermeture : verrouillage extérieur par serrure et intérieur par levier, déverrouillage intérieur sur porte avant et médiane possible à tout moment.
Commandes : porte de service et porte de secours : pneumatiques pivotantes s'ouvrant vers l'extérieur, à commande électropneumatique avec dispositif de sécurité extérieur et intérieur. La porte de secours répond aux dispositions relatives au transport d'enfants.
N (porte de service) : pneumatique pivotante s'ouvrant vers l'extérieur, à commande électropneumatique avec dispositif de sécurité extérieur et intérieur.
S (porte de secours) : pneumatique pivotante s'ouvrant vers l'extérieur, à commande électropneumatique avec dispositif de sécurité extérieur et intérieur.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres : côté gauche : de 7 à 8 vitres latérales, 5 minimum faisant office d'issue de secours (selon versions)
côté droit : de 6 à 8 vitres latérales, 4 minimum faisant office d'issue de secours (selon versions)
face arrière : lunette fixe, faisant office d'issue de secours
toit : 2 trappes de secours faisant office d'évacuation de personnes et de fumées
par marteau brise vitre à proximité de chaque vitrage et par éjection pour la trappe de toit.

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages

8.7.1. Pare-brise : verre feuilleté

8.7.2. Vitres latérales : verre trempé

8.7.3. Lunette arrière : verre trempé

8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité : ceintures 2 points d'ancrage pour les places passagers, ceinture 3 points d'ancrage pour la place du conducteur et siège convoyeur.

8.9. Dispositif de protection latérale : constitué par la carrosserie

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement

8.10.1.

8.10.2. Arrière : constitué par la carrosserie

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. Feux de route : 2, blancs

9.2. Feux de croisement : 2, indépendants, blancs

9.3. Feux de position

9.3.1. Avant : 2, blancs

9.3.2. Latéraux : 6, face latérale droite et gauche, orangés

9.4. Feux de position arrière : 2, groupés avec feux stop

9.5. Indicateur de changement de direction :

9.5.1. Avant : 2, indépendants, orangés

9.5.2. Arrière : 2, indépendants et 2 groupés en partie haute avec feux d'encombrement

9.5.3. Latéraux : 1, indépendant sur chaque face, orangé

9.6. Feux stop : 2, groupés avec les feux rouges arrière

9.6.1. Troisième feu stop central : 1, sur face AR

9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 dispositifs indépendants, blancs

9.8. Dispositifs réfléchissants :

9.8.2. Arrière : 2, indépendants, rouges

9.8.3. Latéraux : 6, face latérale droite et gauche, incorporés aux feux de position latéraux, orangés

9.9. Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction

9.10. Feux de marche arrière : 2, indépendants arrière, blancs

9.11. Feux de brouillard :

9.11.1. Avant : 2, indépendants, blancs (en option)

9.11.2. Arrière : 2, indépendants, rouges

9.12. Feux d'encombrement :

9.12.1. Avant : 2, indépendants, blancs

9.12.2. Arrière : 2, groupés avec clignotant, rouges

9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière : 2 catadioptres indépendants rouges

10. DIVERS

10.1. Accessoires

10.1.1. Essuie-glace : 2 à 2 vitesses, balayage, intermittent

10.1.2. Lave-glace : oui

10.1.3. Rétroviseurs

10.1.3.1. Extérieur : 2

10.1.3.2. Intérieur : 1

10.1.4. Avertisseur(s) sonore(s) : 1

10.1.5. Dispositif antivol : oui

10.1.6. Extincteur : 6 kg, à proximité du conducteur

10.1.7. Chauffage autonome : oui de série (combustible liquide) Conforme à la directive 2001/56 CE

10.2. Marques d'identité

10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : à droite dans l'emmarchement avant.

10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : à l'arrière droit sur longerons, dans le compartiment moteur.

10.2.3. Structure du numéro d'identification selon code ISO 3779

Code constructeur : NLT

Type : TM

Longueur : S

Codification moteur : E6

Position de la direction et de la transmission : L

N° dans la série du type : 01010001

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : NLTTMSE6L01010001

10.2.5. Identification du moteur : sur cache culbuteur vers la boite de vitesses.

11. VISITE TECHNIQUE

11.1.
11.2. Pression déclarée par le constructeur (bars) : 8
11.3. Pression de disjonction (bars) : 10
11.4.
11.5.
11.6. Course maximale des actionneurs de freins (mm) : avant : 73 – arrière : 75
11.7. Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
AV = avant **AR** = arrière **SV** = servitudes **PK** = parking

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE
Mise à jour n° 1

Il résulte des constatations effectuées à la demande de DIETRICH CAREBUS S.A.S., Route de Bitche 67340 Ingwiller, représentant accrédité du constructeur **TEMSA, San.Ve Tic. A. S. Mersin Yolu 10. km 01323 Adana, (Turquie)** que le véhicule de :

Catégorie internationale	:	**M3**
Genre	:	**TCP**
Marque	:	**TEMSA**
Dont les types-variantes-versions suivent		
Type	:	**TM**
Variantes	:	**E61C – E62C**
Versions	:	**B124 - B124E - B125 - B125E - B134 - B135**

Livrés :

- aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
- non aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.
 Il devra être vérifié après aménagement, qu'ils satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La présente mise à jour est notamment motivée par : - l'introduction de nouvelles boîtes de vitesses automatiques.

Vu, approuvé et enregistré sous le n° S 0102.07.01
A Strasbourg, le 26 février 2008
Pour le Directeur régional,
Le chef de la division "contrôles techniques et énergie"
René HENGEL

Fait à Strasbourg, le 25 février 2008
La technicienne supérieure principale de l'industrie et des mines
Régine SCHEFFER

CERTIFICAT DE CONFORMITE
(véhicules prêts à l'emploi)

Nous soussignés : DIETRICH CAREBUS S.A.S., Route de Bitche – 67340 Ingwiller
- représentant dûment accrédité de : TEMSA, San. Ve Tic. A. S. Mersin Yolu 10. km 01323 Adana. (Turquie)

Certifie que le véhicule prêt à l'emploi,

	Dénomination			
(D1)	Marque	:	**TEMSA**	
(D2)	Type Variante Version	:	**TME62CB135**	(1)
(D3)	Dénomination commerciale	:	**TOURMALIN LIGHT 13**	(1)
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	:	NLTTMUE6L01010072	(1)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	:	**19 000**	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	:	**19 000**	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	:	**22 500 / ~~19 750~~**	(2)
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	:	**12 560**	(1)
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg)	:	**12 485**	(1)
(J)	Catégorie internationale	:	**M3**	
(J1)	Genre national	:	**TCP**	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	:	**CAR**	
(K)	Numéro de la réception par type	:	**S 0102.07.01**	
(P1)	Cylindrée (cm3)	:	**6692.6**	
(P2)	Puissance nette maximale (kW)	:	**~~209.7~~ / 220.7**	(2)
(P3)	Source d'énergie	:	**GO**	
(P6)	Puissance administrative (CV)	:	**18**	
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	:	**80**	(1)
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dBA)	:	**90**	
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn)	:	**1875**	
(V7)	CO_2 (g/km)	:	/	
(V9)	Classe environnementale	:	**0555*0651C**	(2)

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;
- sort de nos usines (magasins), le : **23 Décembre 2008** Fait à Ingwiller, le : **23 Décembre 2008**
- pour être livré à : **C.F.T.A. Centre Ouest**
 Z.I. de Beauregard – Rue G. Courbet
 19107 BRIVE LA GAILLARDE

Dietrich Carebus
SAS capital 3 000 000 €
RCS Saverne B 408 101 190
APE 501 Z
☎ 03 88 89 40 16 - FAX 03 88 89 47 99
Route de Bitche 67340 INGWILLER

- **MENTION SPECIALE A FAIRE FIGURER SUR LA CARTE GRISE :**
 Véhicule équipé d'un ralentisseur (voir attestation d'équipement)
- Numéro d'immatriculation :.....
 (à remplir par la Préfecture)

(1) Rubrique à compléter avant signature
(2) Rayer les mentions inutiles avant signature

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.
RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R317-15 à R 317-17 et R 318-1 à R 318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

CERTIFICAT DE CONFORMITE
(Véhicules livrés non aménagés)

Nous soussignés : DIETRICH CAREBUS S.A.S., Route de Bitche – 67340 Ingwiller
- représentant dûment accrédité de : TEMSA,San. Ve Tic.A.S. Mersin Yolu 10.km 01323 Adana. (Turquie)

Certifie que le véhicule livré non aménagé,

	Dénomination			
(D1)	Marque	:	**TEMSA**	
(D2)	Type Variante Version	:	**TM_ _ _ _ _ _ _**	(1)
(D3)	Dénomination commerciale	:	**TOURMALIN LIGHT 1 _**	(1)
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	:	**NLTTM_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _**	(1)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	:	**19 000**	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	:	**19 000**	
(F3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :		**22 500 / 19 750**	(2)
(J)	Catégorie internationale	:	**M3**	
(J1)	Genre national	:	**TCP**	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	:	**CAR**	
(K)	Numéro de la réception par type	:	**S 0102.07.01**	
(P1)	Cylindrée (cm3)	:	**6 692.6**	
(P2)	Puissance nette maximale (kW)	:	**209.7 / 220.7**	(2)
(P3)	Source d'énergie	:	**GO**	
(P6)	Puissance administrative (CV)	:	**18**	
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dBA)	:	**90**	
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn)	:	**1 875**	
(V7)	CO_2 (g/km)	:	**/**	
(V9)	Classe environnementale	:	**0555*0651C**	(2)

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus ;
- sort de nos usines (magasins), le :.....

pour être livré à :.....

Fait à Ingwiller, le :.....

(1) Rubrique à compléter avant signature
(2) Rayer les mentions inutiles avant signature

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un procès verbal de réception à titre isolé.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R317-15 à R 317-17 et R 318-1 à R 318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, DIETRICH CAREBUS S.A.S., représentant dûment accrédité du constructeur, TEMSA, San. Ve Tic.A.S. Mersin Yolu 10. km 01323 Adana,(Turquie) certifions :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus est bien livré muni des équipements optionnels suivants :

- roues indépendantes	oui	~~non~~	(1)
- essieu rigide DANA – ZF – RABA (1)	~~oui~~	non	(1)
- ralentisseur électromagnétique de 250 kg	oui	~~non~~	(1) (2)
- ralentisseur hydraulique de 150 kg	~~oui~~	non	(1) (2)
- dispositif anti-patinage	~~oui~~	non	(1)
- pont de	430		(3)
- climatisation	oui	~~non~~	(1)
- coffre à skis	~~oui~~	non	(1)
- podium démontable	oui	~~non~~	(1)
- place handicapée	~~oui~~	non	(1)
- plate forme élévatrice handicapée	~~oui~~	non	(1)
- emplacement bagages intérieur	~~oui~~	non	(1)
- emplacement vélos intérieur	~~oui~~	non	(1)
- réfrigérateur	~~oui~~	non	(1)
- siège guide	~~oui~~	non	(1)
- présence des équipements nécessaires pour places debout	~~oui~~	non	(1)
- nombres de places debout			(3)
- nombres de places assises (y compris cond. et conv)	57		(3)

CONDITIONS PARTICULIERES : **Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37**
A porter sur attestation d'aménagement : **Vitesse maximale 100 km/h sur autoroute**

(4) : Véhicule école : en transport de passagers, enlevez les doubles commandes et mettre en place le cache de protection

Fait à Ingwiller, le : **23 Décembre 2008**

Dietrich Carebus
SAS capital 3.000.000 €
RC Saverne B 428 101 [illegible]
NAF 503-Z
☎ 03 88 89 40 16 - Fax 03 88 89 47 99
Route de Bitche - 67340 INGWILLER

(1) Rayer les mentions inutiles avant signature.
(2) **Si oui, le PTAC et le PTRA ne doivent pas être majorés.**
(3) Rubrique à compléter avant signature.
(4) **A mentionner uniquement pour les versions : B124E - B125E**